

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025

ID : 035-213502362-20250521-SG2025_254-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-045

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025 MODIFICATION DU MONTANT ALLOUÉ À L'OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE ANNE-MARIE BOUDALIEZ

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Vote	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

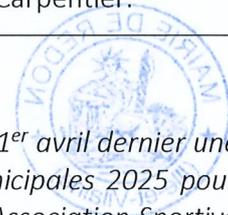
Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

L'Office Territorial des Sports (OTS) du Pays de Redon a sollicité le 1^{er} avril dernier une modification de la répartition de l'enveloppe de subventions municipales 2025 pour intégrer une demande de subvention réceptionnée hors délai de l'Association Sportive du collège Anne-Marie Boudaliez qui, d'habitude, est attributaire d'une somme au même titre que les autres associations sportives des établissements d'enseignement Redonnais. La demande porte sur un montant de quatre cents euros du même niveau que celui de la subvention attribuée en 2024.



Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_254-DE

La répartition des subventions de l'enveloppe OTS pour 2025 ayant eu lieu lors du Conseil Municipal du 3 avril 2025, il n'était pas possible de prendre en compte cette demande dans l'immédiateté.

Considérant la légitimité de la demande de l'Association Sportive du collège Anne-Marie Boudaliez et au regard de la volonté de ne pas pénaliser les autres associations membres de l'OTS, ni dans la date du versement des subventions, ni dans leurs montants initialement attribués, il est proposé de réduire la subvention allouée directement à l'OTS d'un montant de quatre cents euros pour l'affecter à cette association.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Redon n° 2025-030 du 3 avril 2025 relative à l'attribution des subventions 2025 aux associations,
Vu la présentation en commission Finances du 6 mai 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de modifier le montant alloué à l'Office Territorial des Sports (OTS) du Pays de Redon pour l'année 2025 et de retenir ainsi une somme de 24 804,97 euros.

DÉCIDE l'attribution à l'Association Sportive du collège Anne-Marie Boudaliez d'une subvention de quatre cents euros pour l'année 2025.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller municipal

Mis en ligne le 23/05/2025